



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

À la Commission scolaire des Phares

## Les cours seront suspendus le 26 mars, jour des élections

**Rimouski, le 19 mars 2007** – La direction de la Commission scolaire des Phares informe ses élèves et leurs parents, de même que l'ensemble de la population, que les cours seront suspendus le lundi 26 mars 2007, à l'occasion du jour du scrutin des élections générales. Durant cette journée, aucun cours ne sera donc dispensé au préscolaire, au primaire, au secondaire, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle. Toutefois, tous les membres du personnel enseignant, professionnel, de soutien et cadre sont tenus de se présenter à leur lieu de travail habituel.

Cette directive respecte l'article 306 de la Loi électorale qui se lit comme suit :  
*« Le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'une commission scolaire située dans une circonscription où se tient une élection. Tout établissement d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux élèves et aux étudiants qui sont électeurs. »*

Par conséquent, le service de transport scolaire sera interrompu durant cette journée. Cependant, veuillez noter que les services de garde demeureront ouverts. Il est conseillé aux parents de vérifier préalablement les heures d'ouverture de ces services pour la journée du 26 mars. Pour toute activité autre qu'académique, les parents sont invités à communiquer avec la direction des écoles concernées.

-30-

Source : Jacques Poirier  
Directeur général  
Commission scolaire des Phares  
723-5927, poste 1010